

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 33 (1941)
Heft: 9

Artikel: États-Unis : l'économie de guerre se développe à un rythme accéléré
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384291>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

des nombreuses sociétés créées en vue de la production nécessaire à la conduite de la guerre ni dans les nombreux offices et commissions. Le Conseil institué pour le placement, au sein duquel employeurs et salariés collaborent amicalement, est la seule exception digne d'être mentionnée. Nous insistons afin que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour accorder aux travailleurs une représentation qui leur assure l'égalité de droits dans l'industrie, de même que dans les divers offices et commissions existants ou à créer. »

En dépit de ces réserves, le mémoire de l'Union syndicale, dans l'intérêt même du but poursuivi en commun, se prononce en faveur de l'extension de la production du matériel de guerre au moyen d'entreprises mixtes ou de corporations de droit public (comme nous venons de les définir plus haut); ce document demande, parallèlement, une surveillance stricte de la gestion des entreprises privées afin d'éviter les bénéfices de guerre. Finalement, le mémoire confirme une revendication déjà formulée à plusieurs reprises par le mouvement syndical, à savoir l'institution de monopoles d'Etat pour la production du nickel, du cuivre et du radium.

En conclusion, nous pouvons constater qu'au Canada également, les organisations syndicales ont pleine conscience des efforts imposés à la nation et des devoirs qui leur incombent. A la condition d'être équitablement représentées, elles sont prêtes à collaborer à l'organisation économique, dans la mesure du possible selon les principes de l'économie collective, et même dans les cas où cette solution apparaît plus pratique, selon les principes de l'économie privée.

R.

Etats-Unis.

L'économie de guerre se développe à un rythme accéléré.

Autrefois, lorsqu'on parlait des Etats-Unis comme du pays des possibilités illimitées on pensait à un continent dont les ressources étaient encore relativement peu connues et exploitées, où chacun pouvait trouver du travail et, avec un peu de chance et d'habileté, s'enrichir. Ces temps sont révolus. Les Etats-Unis sont en proie à une crise agricole permanente; en dépit de son formidable programme de réarmement, de livraisons de matériel de guerre à la moitié de la planète, cet immense pays a encore 6 millions de chômeurs.

Quoi qu'il en soit, aujourd'hui encore, les Etats-Unis peuvent être considérés comme le pays des possibilités illimitées: notamment dans le domaine social. En effet, c'est précisément parce que

les possibilités faciles d'autrefois, à portée de la main, ne sont plus, c'est parce que l'Américain moyen, avec l'inébranlable optimisme qui le caractérise, ne veut pas se faire à la nouvelle situation que l'on peut s'attendre à une évolution sociale dont les voies seront aussi nouvelles que diverses. Il est encore difficile de faire des prévisions, d'autant plus que les observateurs et les critiques dont nous tirons notre documentation ne portent pas, la plupart du temps, un jugement objectif sur les choses: les uns y voient un signe avant-coureur de l'âge d'or, du triomphe définitif et depuis longtemps attendu de la technique et du progrès; quant aux autres, ils y voient un bluff, un spectacle mis en scène trop à la légère; ils craignent, lorsque le rideau sera retombé, que le pays ne redevenue le théâtre du capitalisme le plus brutal.

Il serait peut-être plus juste de comparer les Etats-Unis à un volcan en activité. Tant que l'éruption dure, et même croît en intensité, il n'est pas possible de se prononcer sur les conséquences d'un phénomène naturel aussi insaisissable.

Il n'est donc pas encore temps de porter un jugement sur l'évolution américaine; tout au plus peut on dire que la guerre en a accéléré le rythme.

Et c'est ce rythme qui nous plonge dans l'étonnement; en revanche, il nous permet de hasarder quelques pronostics sur les tendances de cette évolution.

Bien avant la guerre déjà, les transformations et les innovations américaines étaient aussi surprenantes que sporadiques. Quelques exemples le feront mieux comprendre:

En 1931 encore, le congrès de la Fédération américaine du travail s'était prononcé contre l'assurance-chômage obligatoire, dans laquelle elle voyait une limitation de la liberté du travailleur de disposer de lui-même et de se déplacer sans contrainte; en outre, le congrès assimilait cette institution à un régime d'assistance publique. En 1932 — après une année de crise terrible! — la fédération demandait énergiquement la généralisation de l'assurance-chômage. En 1935, le Parlement adopta le « Social Security Act », qui mettait sur pied une assurance-chômage et vieillesse régulière et comblait des lacunes dans le domaine de la prévoyance sociale (en faveur des enfants, des aveugles, des mères, des invalides, etc.). En 1937, 35 Etats et le district de Columbia avaient promulgué des lois d'assurance-chômage auxquelles étaient assujettis 18 millions d'assurés. Vingt des vingt-trois lois entrées en vigueur en 1936/37 dans les différents Etats prévoyaient exclusivement des primes des employeurs. Ainsi se réalisait l'une des menaces de la Fédération américaine du travail à l'égard des employeurs; quelques années auparavant, son comité exécutif avait mis les employeurs dans l'alternative soit de procurer aux ouvriers du travail, soit de subir l'assurance-chômage obligatoire. Au cours de la première année de la promulgation du « Social Security Act », le congrès vota une somme de près de 42 millions de dollars afin de

permettre de réaliser les buts précisés par la loi (subventions à l'assurance-chômage — dont les modalités d'application demeuraient l'affaire des Etats —, assurance-vieillesse fédérale, prévoyance, etc.). Au cours de la seconde année déjà, cette somme fut portée à 467 millions de dollars. Après un an d'activité, l'assurance-vieillesse comptait déjà 30 millions d'assurés.

Sans exagérer, on peut dire que, dans l'espace de trois ou quatre ans, les Etats-Unis ont réalisé autant dans le domaine de la politique sociale que de nombreux pays en un quart de siècle.

Une autre réalisation, la N.R.A. (législation sur la reconstruction économique), nous offre un exemple non moins frappant du dynamisme américain. La N.R.A. est entrée en vigueur en 1933. Peu de temps après, plus de cinq cents « codes » réglant les salaires minima, les conditions de travail et de concurrence, etc., étaient en application. Pendant l'ère de la N.R.A., les salaires ont bénéficié d'une amélioration moyenne de 27 %. En 1935, les employeurs parvinrent à faire déclarer la nouvelle législation inconstitutionnelle par la Cour suprême. Au début de 1937, le dernier fonctionnaire fut rayé de la liste des traitements de la N.R.A., administration qui avait été gigantesque. La N.R.A. était désormais enterrée et oubliée. Barkin, qui avait occupé les fonctions de directeur adjoint de l'Office consultatif ouvrier auprès de la N.R.A., rédigea alors un rapport définitif sur l'activité de cette institution. Présenté sous forme de recommandation, ce rapport parvint à faire admettre un point, à savoir qu'au cas où l'on aurait l'intention de réintroduire des « codes », c'est-à-dire de fixer légalement les salaires et les conditions de travail, il importerait que les employeurs et les travailleurs s'entendent au préalable, c'est-à-dire avant que les « codes » ne soient soumis à la ratification du gouvernement. En d'autres termes, la meilleure législation et le meilleur gouvernement du monde ne servent à rien si les parties intéressées à l'activité économique ne confrontent pas directement leurs intérêts et ne s'entendent pas au préalable. De même qu'au commencement du monde était le Verbe, nous dit l'Écriture, le contrat collectif est à la base de tout ordre économique raisonnable et humain.

Depuis lors, toute l'activité des organisations ouvrières s'est concentrée sur le développement des contrats collectifs. Les grèves déclenchées au cours de ces dernières années l'ont été en grande partie en vue d'imposer cette revendication. Et, à l'heure actuelle, les industriels qui, comme Ford, se sont fait leur vie durant un point d'honneur de n'avoir aucune relation avec les syndicats, sont ramenés à d'autres sentiments par les nécessités de la production. (En ce qui concerne Ford, il se peut que sa conversion et que la signature qu'il vient d'apposer au-dessous de son premier contrat collectif ont été influencées par la décision du Ministère de la guerre de refuser, au début de l'année, de lui passer une commande de 10 millions de dollars parce que le puissant Ford se

refusait à accepter la clause du contrat obligeant les employeurs à appliquer les lois de protection ouvrière promulguées par le gouvernement fédéral ou par les divers Etats. L'Etat refusa de passer sa commande, bien que Ford ait offert les prix les plus bas des cent cinquante-cinq entreprises ayant soumissionné.)

A la fin de son rapport, Barkin arriva à une conclusion économique de caractère général qui équivalait à une condamnation sans appel de la N.R.A. (qui avait pourtant été envisagée avant tout comme moyen de prévenir les crises). La N.R.A., disait Barkin, a manqué son but: après l'allumage initial, elle a été impuissante à stabiliser la hausse des prix et à éviter la surcapitalisation après la reprise de la conjoncture, rendant inévitable une nouvelle crise. Mais qui s'est donné la peine de lire ce rapport et d'en faire son profit? Qui s'en est souvenu lorsque apparurent les nouvelles difficultés? L'évolution se poursuivit, soulevant d'autres problèmes.

Mais ce qui est plus étonnant encore, c'est la rapidité avec laquelle les Etats-Unis ont modifié leur manière de voir en face des événements européens. En mai 1939, alors qu'il était question de renouveler la loi de neutralité, un représentant des syndicats au sein de la commission du Sénat se prononça comme suit en faveur de cette mesure: « Tous les travailleurs de ce pays sont animés du désir de se tenir à l'écart des intrigues des pays qui tentent d'agrandir leur territoire ou cherchent à conserver les bénéfices de précédentes conquêtes... Les travailleurs américains sont inquiets des tentatives qui ont ouvertement en vue de propager une psychose de guerre. Nous ne pouvons oublier les pertes de jeunes vies humaines subies pendant la guerre mondiale. La classe ouvrière américaine tout entière ne veut pas qu'une nouvelle génération descende dans les tranchées. C'est pourquoi nous demandons que l'Etat prenne toutes les mesures nécessaires afin d'éviter tout ce qui pourrait contribuer sans profit à rapprocher la guerre de notre pays. Dans les circonstances actuelles, on ne peut se laisser aller aux expériences. »

De son côté, l'organe officiel de la Fédération américaine du travail commenta comme suit l'accroissement des compétences présidentielles demandé à la même époque par Roosevelt: « Entrer dans une telle voie, ce serait recourir aux mêmes méthodes que les autres pays. Ce serait renoncer aux principes qui assurent la sauvegarde de notre démocratie traditionnelle, mais sans contribuer à assurer la paix mondiale. Pendant de nombreux siècles, les rapports des pays européens les uns avec les autres ont reposé sur la force. Aujourd'hui encore, la force domine. Quelques pays se sont assurés ou tracés depuis longtemps des zones d'influence; d'autres sont moins favorisés dans ce domaine ou n'ont entrepris que ces derniers temps d'accroître leur puissance. Dans ce monde, l'influence d'un Etat dépend du territoire qu'il domine et de ses armements. Nous mêler des affaires européennes, comme on l'exige des Etats-Unis, remplir les conditions que cette politique com-

porte, entrer dans la crise, c'est entrer dans la zone de cette politique de force. Notre intervention demeurerait sans influence sur la paix. »

Les organisations affiliées à la C.I.O., cette dissidence de la Fédération américaine du travail, ont maintenu ce point de vue jusqu'à l'agression de la Russie par l'Allemagne.

Aujourd'hui, c'est un militant de la C.I.O., Hillmann, le président de la puissante Fédération des ouvriers du vêtement, qui est à la tête de l'un des services les plus importants de l'économie de guerre américaine, c'est-à-dire de l'Office fédéral pour la production des armements. (Ajoutons cependant que Hillmann s'est désolidarisé de John Lewis, le président de la C.I.O. — qui a entre temps renoncé à ses fonctions —, lorsque ce dernier a soutenu la candidature de Willkie lors de la dernière élection présidentielle.)

A l'heure actuelle, Roosevelt, sur la base de la loi d'aide à la Grande-Bretagne, dispose de pleins pouvoirs quasi illimités. Il a la compétence d'obliger les fabriques, les usines et les chantiers navals américains « à produire tout ce qu'il estime nécessaire pour venir en aide aux pays dont la résistance, à son avis, constitue une contribution de la production à la défense des Etats-Unis ». Dernièrement même, l'Office de direction de la production a placé l'ensemble de la production de l'acier sous le contrôle du gouvernement, dont les commandes ont désormais la priorité.

Quant aux organisations syndicales, elles sont prêtes à soutenir de la manière la plus large la politique de Roosevelt: « La Fédération américaine du travail se rallie entièrement à la politique actuelle du gouvernement. Elle se rallie aux mesures rationnelles en vue d'assurer la défense du pays, de garantir les droits et les libertés de nos voisins de l'hémisphère occidental, de même que de porter secours à la Grande-Bretagne et à ses alliés qui, en résistant aux attaques des puissances totalitaires, défendent ainsi les droits de l'homme, la liberté, les principes et les idéaux de la démocratie. »

Au début de cette année encore, le Conseil exécutif de la Fédération américaine du travail a voté une résolution se prononçant de la manière la plus énergique contre toute limitation de la liberté d'action des syndicats: « Les travailleurs organisés sont radicalement opposés à toute loi limitant le droit de grève ou prescrivant l'arbitrage obligatoire. De tout temps, la classe ouvrière a considéré les prescriptions obligatoires relatives au travail ou aux prestations comme une violation des libertés qui nous sont chères. La question du travail forcé a été réglée par la guerre civile; nous ne voulons pas qu'on la pose à nouveau aujourd'hui. »

La Fédération américaine du travail a pris tout particulièrement position contre le « Vinson Bill » qui tendait à introduire un délai de carence obligatoire de vingt-cinq jours avant l'entrée en vigueur de toute décision de grève. Ces « périodes de refroidissement, dit pittoresquement la Fédération du travail, auraient enlevé

aux travailleurs leurs droits fondamentaux; en effet, leur but nous semble être d'imposer aux salariés l'arbitrage obligatoire. »

Cependant, lors de la première séance de l'Office national de conciliation constitué entre temps pour l'industrie de guerre (et au sein duquel les employeurs et les salariés sont représentés), William Green, président de la Fédération américaine du travail, déclara entre autres choses: « Par la création de cet office, le président Roosevelt a fortement contribué au développement sans heurt de la production de guerre. La fédération américaine du travail, qui a préconisé dès le début cette initiative, vous assure de sa pleine collaboration en vue du renforcement de la paix sociale et de la sécurité. » (Ajoutons que, jusqu'à aujourd'hui, les heures de travail perdues à la suite des grèves organisées par cette organisation dans l'industrie des armements ne dépasse pas une heure par membre et par an.)

L'Office de conciliation a pour tâche de mettre fin aux conflits du travail annoncés au Ministère du travail. Il s'efforce également de réaliser un arrangement à l'amiable entre les parties. L'office procède à des enquêtes, met les parties en contact; il peut aussi rendre publics les faits relatifs à la responsabilité en cas de grève ou de lock-out. Dans l'intérêt de la défense nationale, les parties sont tenues de mettre les renseignements suivants à la disposition du service de conciliation du Ministère du travail et de l'Office fédéral pour la production des armements: *a)* requêtes précisant les demandes de modification aux contrats, aux salaires ou aux conditions de travail; *b)* indications détaillées sur toutes les phases des conflits de travail; *c)* toutes indications relatives aux dangers pouvant menacer la continuité de la production et susceptible de permettre de trouver les moyens appropriés de conciliation afin de prévenir les grèves et lock-outs.

L'intervention de l'armée et l'emploi de bombes lacrymogènes — moyens auxquels on a recouru jusqu'à il y a peu de temps encore (et auxquels on recourra peut-être de nouveau à l'avenir) — ont cédé la place à l'activité de l'Office de conciliation. Ce changement de mentalité a d'ailleurs été souligné comme il convenait par Roosevelt lors du discours qu'il a adressé aux ouvriers américains à l'occasion de la Journée du travail (Labor Day): « En ce jour de la Fête du travail, les Etats-Unis célèbrent les droits des travailleurs et des travailleuses libres... La classe ouvrière américaine endosse aujourd'hui une immense responsabilité: la responsabilité de gagner la plus brutale et la plus terrible des guerres... Le gros effort que nous livrons et le but commun qui nous unit sont commandés uniquement par la conscience que nous avons que nos droits fondamentaux — y compris ceux des travailleurs — sont menacés par la brutale tentative de Hitler de dominer le monde... Nous savons que le système de la liberté du travail constitue la base de la démocratie militante. Nous savons que l'un des premiers actes des dictateurs des puissances de l'Axe a été d'anéantir tous

les principes à la base de l'action ouvrière et toutes les normes que la classe ouvrière était parvenue à faire admettre pour assurer sa propre protection et son développement. Le syndicalisme est l'expression d'une philosophie interdite dans les dictatures parce que la condition première du syndicalisme est la liberté d'opinion et de réunion... Aucune classe, dans le monde entier, n'est plus intéressée que la classe ouvrière à l'anéantissement du national-socialisme, à la conservation des principes de liberté et au maintien de la pensée démocratique... Mais le droit à la liberté d'opinion n'est rien sans le droit d'expression, sans la liberté de la parole. Et les droits à la liberté du travail, tels que nous les connaissons aujourd'hui, ne sauraient durer sans la liberté industrielle. »

En ce qui concerne cette dernière remarque, il semble que Roosevelt voie les choses sous un angle de vue encore un peu trop libéral. Pas plus aujourd'hui que demain il ne saurait être question de se rallier au principe de la liberté sans limite ou encore d'y revenir. Cette sorte de liberté est aussi insupportable pour l'homme que la coercition absolue. Ce dont nous avons besoin — et ce qui est conforme à notre humaine nature — c'est d'une certaine limitation, librement consentie par un acte de volonté sociale, et, dans l'intérêt même de la société, de tous les actes arbitraires susceptibles de lui nuire. R.

Economie politique.

Mesures d'économie de guerre prises par la Confédération pendant le second semestre 1940.

(Fin) *

Abréviations: CF = Conseil fédéral

ACF = Arrêté du Conseil fédéral

DEP = Département de l'économie publique

12 décembre 1940. Selon une ordonnance du DEP tendant à assurer l'approvisionnement du pays en denrées alimentaires et fourragères, les fabriques et entreprises commerciales qui mettent dans le commerce des denrées alimentaires et fourragères pour la revente ou la transformation doivent se borner à ravitailler leur clientèle régulière. Les livraisons ne doivent pas dépasser les achats normaux d'avant-guerre et si les conditions d'approvisionnement l'exigent, elles seront réduites pour tous les acheteurs dans la même proportion. Les maisons qui ravitaillent les consommateurs doivent adapter la livraison des denrées alimentaires et fourragères aux besoins courants de leur clientèle, de façon que ses besoins normaux soient couverts d'une manière aussi uniforme que possible. Elle rejetteront les demandes tendant à la livraison ou à la mise en réserve de quantités de marchandises plus grandes.

* Voir « Revue syndicale », nos 7 et 8 (juillet et avril 1941).